Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200968-20251212-20251212_DELIB3-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDEBIA

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 7
Votants 9

L'an deux mil vingt-cinq,
le vendredi 12 décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal de LANDEBIA
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Patrick DURAND, Maire.
Date de convocation : 08/12/2025

PRESENTS : DURAND P., BAILLET I., BOURDONNAIS J., CARO P., DURAND A., DE LA CUEVA V.-H., LANGLOIS S.
ABSENTES EXCUSEES : DELAMOTTE M., BROUCKAERT F. donne procuration à DE LA CUEVA V.-H., LOYEN-MACE A. donne procuration à BAILLET I.
SECRETAIRE : LANGLOIS S.

20251212-DELIB3 : AVANCEMENT DE GRADE – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Principal 2ème classe par avancement de grade,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour :

- DECIDE de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal 2ème classe, à temps complet, à compter du 01 janvier 2026,
- MODIFIE comme suit le tableau des effectifs de la Commune au 1er janvier 2026 :
-

CAT.	GRADE	EMPLOI	DUREE HEBDO
Filière administrative :			
B	Rédacteur Principal 1ère classe	Secrétaire générale de mairie	19h00
C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	Agent d'accueil	19h30
Filière technique :			
C	Adjoint Technique Principal 2ème classe	Cantinière	27h00
C	Adjoint Technique Principal 2ème classe	Agent polyvalent	35h00
C	Adjoint Technique	Agent polyvalent	35h00

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200968-20251212-20251212_DELIB3-DE

C	Adjoint Technique	Agent polyvalent	17h30
C	Adjoint Technique	Agent d'entretien des locaux	10h00
C	Adjoint Technique	Agent chargé de la salle des fêtes	1h30
Filière animation :			
C	Adjoint Animation	Assistance en classe et ménage école	28h15

Emplois non permanent :

- Adjoint technique – Assistance cantine, garderie et ménage – 14h15 hebdomadaires
- Adjoint technique – Assistance cantine et garderie – 13h30 hebdomadaires.
  La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique.

Disponibilité :

Un agent technique est maintenu en disponibilité faute d'emploi vacant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
DURAND Patrick

MAIRIE DE LANDEBIA
22130